



AMBASSADE DE SUISSE
EN IRAN

TÉHÉRAN, le 28 septembre 1976.

Avenue Institut Pasteur 18
Case postale 45
Téléphone 4.73.19 / 4.40.63

Ref.: 331.0 s.d. - WW/wa

CONFIDENTIEL

Orig bei WR

an	13	RS							
Datum	5.9.76	2.10.							
Visa	3	RS							RS
EPD	5. Okt. 1976								
Ref.	1. B. 15. 21. Iran.								

h A la Direction politique
Département politique fédéral

3003 B e r n e

1. B. 11. 42. Iran. O. ✓

Monsieur l'Ambassadeur,

1. B. 22. 84. 40. 15. ✓

Avec un peu de recul et en tenant compte des informations que j'ai recueillies dernièrement, je crois pouvoir porter un jugement d'ensemble sur l'état des relations irano-suisses, permettant de compléter et de préciser mes commentaires antérieurs.

Officiellement, ces relations se sont détériorées. La note du Ministère iranien des affaires étrangères la plus récente, qui date du 15.9.76, n'en fait pas mystère. Sur le plan purement formel le diagnostic est clair..

En revanche, il est bien difficile de se former une opinion en prêtant l'oreille à tout ce qui se dit ici à titre officieux. Les avis sont partagés, même parmi de très hauts fonctionnaires iraniens. Certains prétendent qu'il ne faut pas trop donner d'importance à l'affaire. D'autres laissent entendre qu'il y a une amélioration plus au moins sensible. Par exemple, aujourd'hui on m'a rapporté qu'au Ministère des affaires étrangères des bruits circulaient faisant état d'un début de détente parce que les autorités suisses auraient accepté le remplacement à Genève de l'agent de la Savak expulsé, par un autre collègue (sic) (n'ayant reçu aucune précision de Berne sur ce point particulier, je



suis dans l'ignorance de ce qu'il en est réellement). Des pessimistes répètent que le Shah est "dégouté" de la Suisse. Il liquiderait sa propriété à St. Moritz et chercherait à s'installer dans les alpes bavaroises. (En tout cas, je sais de bonne source qu'il a acquis des terrains près d'Evian pour y construire une résidence.) Ce qui est évident, et j'en ai les preuves, c'est que le Souverain iranien est très mécontent. Il n'a pas caché à un de nos compatriotes, reçu en audience, que l'attitude suisse l'avait vexé et qu'il pouvait bien se passer de nous. Il y a quelques jours, il aurait remarqué avec mauvaise humeur devant un de ses familiers, que les Suisses ne rataient aucune occasion de lui faire du tort.

A ma connaissance, son ressentiment s'est traduit dans les actes, par au moins deux interventions directes de sa part.

→ Immédiatement après la libération sans caution des étudiants iraniens, auteurs de l'occupation du Consulat général de l'Iran à Genève, le Shah a fait savoir au Conseil économique de son gouvernement que la Suisse s'étant montrée peu amicale à l'égard de l'Iran en manifestant trop de mansuétude envers les opposants au régime, il ne fallait plus la traiter en amie. Nous ne devons plus être favorisés comme nous l'avions été jusqu'ici. Dans les affaires économiques, la préférence serait donnée aux autres pays, s'il y avait compétition avec nous. Quelques ministres zélés ont imparté des instructions dans ce sens. D'une manière générale auprès de l'administration, nous constatons quelquefois moins de bonne volonté et des lenteurs à notre endroit. Ce qui paraît plus grave, c'est que lorsque des décisions sont prises au niveau élevé, les affaires suisses sont mises en veilleuse ou même torpillées sous des prétextes plus ou moins plausibles. En revanche, dans le secteur privé, aucun

- 3 -

changement apparent n'est perceptible.

→ L'expulsion du diplomate iranien de Genève a été un autre motif pour le Shah de réagir personnellement. Il aurait donné l'ordre lui-même de prendre des mesures de rétorsion.

Il existe aussi des symptômes significatifs.

- Une équipe de cavaliers iraniens devant se rendre à Genève, a dû renoncer à partir au dernier moment. Nos compatriotes
- en Iran ne reçoivent plus les visas de sortie sur l'heure comme auparavant. On les fait attendre au moins six jours
- sans nécessité. Le projet de programme établi par l'Institut des Hautes Etudes internationales pour la formation de diplomates iraniens a été renvoyé sine die. Les étudiants iraniens qui désirent fréquenter nos écoles et nos universités obtiennent difficilement leur passeport.

Indépendamment des dispositions concrètes pouvant nous porter préjudice, il y a le "climat" en général. Dans un régime autocratique, l'humeur de l'homme au pouvoir contribue à le créer. L'esprit de courtoisie l'accentue. La question se pose donc de savoir jusqu'à quel point le ressentiment du Souverain iranien influence nos relations avec l'Iran. Elles ne sont certainement plus celles qu'elles étaient il y a quelques mois. Elles ne se trouvent pas dans un état "optimum" permettant d'entamer des négociations dans de bonnes conditions ou encore de conclure des affaires avec le secours d'un coup de pouce des services officiels, en battant une concurrence souvent implacable.

J'en arrive à mes précédentes conclusions. Nous aurions le plus grand intérêt à faire en sorte que le Shah revienne à de meilleurs sentiments.

. / . .

- 4 -

Je veux bien admettre que les exigences de l'économie, surtout si nous offrons des avantages exceptionnels (crédits, produits sans concurrence) parviennent à faire sortir les iraniens de leur réserve. Dans cet ordre d'idées, je vous signale que M. Houchang Ansari, ministre des affaires économiques et financières dirigera la délégation iranienne à la Conférence de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international à Manille. M. Leutwyler, président de notre Banque nationale y sera aussi. Ce serait une bonne occasion pour lui d'en parler à M. Ansari ainsi qu'à son collègue iranien M. Hossein Ali Mehran.

Que nous reproche le Souverain iranien ? Tout d'abord, de n'avoir pas protégé le Consulat général de l'Iran à Genève, comme l'exigeaient nos engagements internationaux, puis d'avoir mis très rapidement en liberté les coupables leur permettant ainsi d'échapper à la loi. A ce sujet, je crois que tout a été dit. Le Shah voudrait encore une punition exemplaire. La justice chez nous n'y semble pas disposée. Dans une affaire semblable à la nôtre, il y a 3 ans à la Haye, la bonne entente entre les Pays-Bas et l'Iran avait subi une longue éclipse parce que le procès avait donné la possibilité aux accusés de manifester publiquement leurs idées subversives. Leur condamnation à 4 jours d'emprisonnement avait mis le comble à l'indignation à Téhéran. Probablement, nous ne pourrions pas faire mieux. Ce qui en outre, mécontente le Souverain iranien, c'est que, selon lui, les autorités suisses donnent l'impression de favoriser les opposants au régime impérial. Il se demande pourquoi le Conseil fédéral ne prendrait pas une fois une position plus positive à son endroit. Je vous laisse le soin d'examiner si, le cas échéant, il y aurait une possibilité de le faire, dans quelles circonstances et de quelle manière. Je doute qu'une solution puisse être trouvée.

Comment alors devrions-nous agir auprès du Souverain iranien ? Je ne vois pour le moment qu'une audience

- 5 -

de sa part. Il faudrait évidemment établir quant il conviendrait de la demander et à quel niveau du côté suisse elle se tiendrait. Je devrais également pouvoir évaluer les chances de succès.

Comme je l'ai proposé à M. l'Ambassadeur Weitnauer, je suis prêt à examiner l'état des rapports irano-suisses avec M. Khalatbari, ministre iranien des affaires étrangères, ainsi que les moyens éventuels pour les améliorer.

Je vous serais reconnaissant de me faire parvenir vos instructions. M. Khalatbari s'absentera de Téhéran à partir du 12 octobre pour une quinzaine de jours.

Je sais que de votre côté, l'information est difficile et que nous sommes à la merci de développements imprévisibles.

Toutefois, vous m'obligeriez beaucoup en me fournissant le plus possible d'éléments en votre possession. Une meilleure appréciation de ce qui se passe en Suisse me permettrait de mieux envisager ce qui peut être tenté sur place.

Peu après mon entretien avec M. Alam, ministre de la Cour, où j'avais recueilli l'impression que nous pourrions remonter la pente, la bombe de l'expulsion du diplomate iranien éclata, créant de nouvelles difficultés. Plus récemment, la conférence de presse de Me Payot à Genève a versé de l'huile sur le feu.

Etant donné l'incertitude qui pourrait régner en Suisse, je comprendrais que vous me recommandiez de me confiner dans l'expectative en laissant le temps accomplir son oeuvre pour une certaine période. Par nos contacts habituels, nous chercherions à oeuvrer au mieux de nos intérêts.

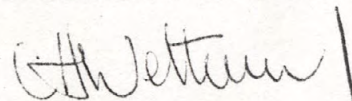
./..

- 6 -

Je vous remets ci-joint une copie de ces lignes, à l'intention de la Division du commerce.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE



(Wetterwald)

Annexe mentionnée